



VILLE LA CHATRE (36400)

## PLAN LOCAL d'URBANISME

Réunion Personnes Publiques Associées du 18 Mars 2013

### COMPTE RENDU DE REUNION

---

#### Etaient Présents:

- Ville de LA CHATRE :  
Commission Urbanisme :Mme VAN HEEMS, MM. PICHON(Président),MOISSINAC,JARREAU, GIRAUD, M.TOUCHET (Secrétaire Général de la Mairie de La Châtre), M.MONNERIE (Directeur des Services techniques)
- M.RAVEAU (DDT Indre/DTS), Mme FORESTIER (DDT36/SCPAE)
- M.CUVILLIER (Secrétaire Général Sous-Préfecture de La Châtre)
- Mme GRENNERAT (ABF-CSTAP36-)
- M.PILLOT (Conseil Général 36- Service Routes)
- M.DEGAY (Président Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre)
- Groupement Prestataire **(BE)**  
Mme BONDON-ROUSAU (Agora Nova),Mme GRIMAUD(Architecte)MM.MENARD (BIA.Géo),  
HODEL (LCDA), KARST (Comirem SCOP)

#### Etaient excusés:

M.PETOIN Chambre d'Agriculture de l'Indre)  
Mme Isabelle VALMAGGIA, directrice adjointe de l'aménagement du territoire au Conseil Régional  
M. le préfet, représenté par M. le secrétaire général de la sous-pref de la Châtre  
Patrick Judalet Directeur CdC

#### Etaient Absents:

Paulette Picaud Présidente de la CCI

**IMPORTANT:** Le présent compte-rendu qui est diffusé, est à valider lors de la prochaine réunion.

#### **Ordre du jour:**

- ⇒ Présentation du Porter à Connaissance
- ⇒ Questions Diverses

#### ➤ **PORTER à CONNAISSANCE**

Ce doit être mis à disposition du public.

Mme Forestier et M.Raveau (DDT36) rappellent que c'est un document informatif susceptible d'être mis à jour ou complété à tout moment au cours de la procédure du PLU.

Lecture commentée du Porter à connaissance est faite.

Le PLU doit respecter les orientations supra-communales:

- Prévenir les risques naturels et technologiques
- Respecter les dispositions concernant la biodiversité et les paysages
- Produire des logements dans le principe de mixité
- Gérer de façon économe l'espace

Le document PLU doit être compatible

- SDAGE et SAGE
- Projets d'intérêt général de l'État et des autres personnes publiques au sens de l'art L121-9 du code de l'Urbanism( Projet Contournement de La Châtre)

Prendre en compte les orientations territoriales Régionales / départementales

- SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique2.2 SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie
- Plan départemental d'élimination des déchets
- Plan départemental d'élimination des déchets du BTP
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

- Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Schéma départemental d'équipement commercial
- Le schéma directeur routier départemental de janvier 2007
- Inventaire ZNIEFF
- Schéma départemental d'alimentation en eau potable de 2008
- Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
- Inventaire des installations Seveso et ICPE- Inventaire des sites et sols pollués
- Inventaire des risques naturels
- Document de gestion de l'espace agricole et forestier
- Dossier départemental des risques majeurs
- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
- Qualité de l'air
- Les Servitudes d'Utilité Publique
- Patrimoine culturel
- Les différents Réseaux Canalisations
- Salubrité publique
- Sécurité publique

Concernant les points évoqués ci-dessus sont commentés :

**\*Patrimoine culturel:**

**Monuments historiques inscrits :**

- . CHAPELLE FONTAINE du XVI<sup>e</sup> siècle dite "LA GRAND FONT" : le 16 juillet 1925
- . MAISON du XVI<sup>e</sup> siècle, 2 place Laisnel-de-la-Salle à l'angle de la rue Nationale (le 09/01/1926)
- . MAISON du XVI<sup>e</sup> siècle, 4 place Laisnel-de-la-Salle : le 9 janvier 1926
- . MAISON du XVI<sup>e</sup> siècle, 6 rue du Marché, façade : le 9 janvier 1926
- . MAISON POINTUE, 2 rue des Trois Marchands : le 28 septembre 1926
- . ANCIEN CHÂTEAU SEIGNEURIAL (musée George Sand et de la Vallée Noire) : le 2 mai 1927
- . ANCIEN COUVENT DES CARMES, parties anciennes annexées à la mairie, y compris le plafond à caissons peints du XVI<sup>e</sup> de l'ancienne chapelle : le 8 septembre 1928
- . PONT AUX LAIES : le 18 novembre 1935

**Monuments historiques classés :**

- . STATUE DE LA VIERGE servant d'enseigne à l'auberge Notre Dame (colonne qui la porte et auvent qui la surmonte) : le 31 janvier 1925
- . PUITS GOTHIQUE dans la cour de la maison située entre la place du Docteur Vergnes, la rue Notre Dame et la rue d'Enfer : le 10 janvier 1928
- . ensemble des murs entourant ce puits : le 25 mars 1930

Mme Grennerat (ABF) expose l'historique de la protection des monuments. La protection dans un rayon de 500 mètres peut évoluer en périmètre de protection modifié (PPM) mieux adapté au rayonnement du monument. Un outil de gestion AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) peut être aussi mise en place indépendamment du PLU.

**\*Servitudes d'Utilité Publique:**

Sont listées les servitudes suivantes

- canalisation de transport de gaz naturel haute pression
- Servitudes relatives aux chemins de fer
- Servitudes de visibilité sur les voies publiques -
- Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (PT3) Itinéraire des câbles de télécommunications qui traversent la commune :
- Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles
- Servitudes au voisinage des cimetières : L'implantation des constructions dans la zone de servitude du cimetière est subordonnée à une autorisation spéciale délivrée par le maire.
- Plan de prévention du risque d'inondations de la Vallée de l'Indre.

**\*Cavité souterraine:**

Les participants découvrent l'existence de cette cavité. Personne n'est en mesure d'apporter d'indications sur sa situation. (Nota: d'après le site [bdcavite.net](http://bdcavite.net) il s'agirait d'une cave non publique sous l'église de La Châtre)

➤ **Interventions Diverses**

- M.DEGAY (Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre) fait part de l'intérêt porté par la CMA36 sur le projet du PLU de LA Châtre. Il souligne l'importance du maintien du petit commerce et de l'artisanat dans la région tant en matière économique, touristique et d'emploi.
- M.CUVILLIER (Secrétaire Général Sous-Préfecture de La Châtre) intervient pour souligner la complexité de la procédure et la multitude des sujets et thèmes abordés à travers un tel projet. Il affirme son soutien à cette démarche courageuse des élus d'engager une telle réflexion.

*Avec nos remerciements à l'ensemble participants  
Pour le BE Philippe MENARD (BIA.Géo)*